WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 18 novembre 2015

A l'attention des membres de la Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour démolir une annexe, rénover l'arrièrebâtiment et aménager un logement aux étages de l'arrière bâtiment au 80, rue Saint-Henri.

Madame, Monsieur,

Wolu-Inter-Quartiers désire vous faire part des quelques remarques suivantes.

Rappelons qu'une des fonctions des intérieurs d'îlot est de maintenir une zone plus calme en opposition aux nuisances de la rue. Permettre ce projet, c'est en quelque sorte installer des risques évidents de promiscuité, de nuisances sonores, de conflits de voisinage, etc. et briser ainsi la tranquillité légitimement recherchée en intérieur d'îlot.

Nous voudrions avoir des précisions quant à la situation de droit actuelle de cet arrièrebâtiment. En effet, en 2007, une demande de permis d'urbanisme pour l'installation de deux logements en intérieur d'îlot à la place d'un atelier/entrepôt avait reçu un avis défavorable.

Dès lors, nous ne comprenons pas pourquoi les plans de la situation actuelle qui ont été mis à l'enquête publique précisent qu'il y déjà aujourd'hui du logement, comme si cette affectation était légale. Qu'en est-il au niveau juridique ?

De plus, nous estimons qu'un logement d'une telle dimension ne conviendra pas pour une famille nombreuse qui recherchera à juste titre un logement avec un grand jardin. Dès lors, il y a un réel risque pour une utilisation autre qu'une unifamiliale.

Ensuite, il nous semble que créer un nouveau logement qui s'ajoute aux quatre déjà présents sans y adjoindre du parking est contraire au RRU. Signalons qu'à ce propos, la rue accuse déjà aujourd'hui un déficit en la matière. La situation risque donc de s'aggraver.

Nous vous demandons de répondre négativement à cette demande.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers Coordinateur